



Institut pour l'Utilisation des Thérapies brèves et de l'Hypnose en Lorraine
Charte éthique

Cette charte devra être signée par tous les praticiens qui débutent une formation à l'hypnose à UTHyL. L'Institut U.T.Hy.L se propose d'enseigner la pratique thérapeutique de l'hypnose et des thérapies brèves qui en découlent.

Un mauvais usage de l'hypnose pèserait sur le crédit scientifique de l'hypnose thérapeutique et sur ses praticiens.

C'est pourquoi l'apprentissage et la pratique de l'hypnose de soins à l'Institut U.T.Hy.L implique une éthique à laquelle l'étudiant doit s'engager. La formation ne pourra avoir lieu pour l'étudiant qui n'aurait pas signé cette charte. Le non-respect de cette charte entraînera l'exclusion de la formation et la disqualification de tout acquis. La relation avec l'équipe pédagogique est basée sur la confiance et le maintien de contacts. Les étudiants sont parrainés par des praticiens plus expérimentés, qui les guident dans leurs progrès, et qui restent à disposition des praticiens qui se forment pour éclairer leurs réflexions éthiques, cliniques et leurs prises de décision.

« Je m'engage sur l'honneur

-À exercer une profession de santé / de relation d'aide et donc pratiquer l'hypnose uniquement dans l'intérêt et le bien-être des patients / consultants, selon la préoccupation de l'adage médical « primum non nocere » : prioritairement ne pas nuire.

- À limiter l'usage de l'hypnose et des thérapies brèves aux aires de compétences que me reconnaît ma profession.

L'hypnose est une des possibilités d'aide parmi d'autres formes de pratiques thérapeutiques. Ainsi, la connaissance des techniques d'hypnose ne suffit pas à exercer une activité thérapeutique, à recevoir des personnes en demande d'aide sur le plan psychique. J'atteste avoir donc les diplômes et qualifications requises me permettant d'exercer dans le champ professionnel où s'exerce mon activité hypnotique.

-À ne pratiquer à partir de mes connaissances, sous aucune forme, l'hypnose de spectacle, l'hypnose « de rue » ou toute forme qui n'aurait pour but que le ludique. L'hypnose peut être une pratique agréable, créative, joyeuse, mais elle n'est pas un spectacle qui se joue du sujet.

-À ne pas faciliter, enseigner, soutenir la pratique de l'hypnose par des personnes non qualifiées ou la pratique de spectacle ou « de rue ».

-Si je suis étudiant : l'apprentissage de l'hypnose est subordonné à la qualification complète dans mon champ professionnel.

-Si je suis paramédical, ou employé en institution : la pratique de l'hypnose doit être compatible avec le projet de service et l'aval de ma hiérarchie.

-À m'abstenir de toute communication publique dans des médias non-spécialisés sur l'hypnose ou la thérapie brève tant que ma formation n'est pas terminée. Toute communication inadéquate entraîne vite des interprétations tendant à compromettre l'aspect scientifique et la dimension éthique de la pratique de l'hypnose de soins, notamment toute représentation tendancieuse ou simpliste (magie, para-sciences, spectacle...).

Les travaux scientifiques, articles en revue spécialisée, communication en congrès etc. sont au contraire encouragés. »

Fait à

Le

Nom, Prénom, Signature